

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 22
En exercice : 23
Qui ont pris part à la délibération : 23

Séance du 6 Avril 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Six du mois d'Avril, à dix-huit heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Trois du mois de Avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,
Étaient présents : MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ; HUILLET Pierre-Jean ; LARRIEU Bernard ; LARROQUE Jean-François ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; PELARREY Laurent ; ROUDIER Pascal ; SEMPASTOUS Jean-Paul
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CRESCENT Sylvie ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise
Étaient absents :
Excusés : Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à M. PELARREY Laurent
Mme Olivier LAUDEBAT a été nommé secrétaire de séance.
M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 22 conseillers municipaux présents.
Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 6 Mars 2023 étant approuvé.

Délibération N° D20/2023
Code 7-5
Vote : Unanimité

Subventions aux associations pour l'année 2023

M. le Maire rappelle que chaque année, la Commune attribue des subventions aux associations intervenant sur la commune. M. le Maire fait état des subventions versées en 2022 et propose les montants pour 2023 selon la liste, annexée à la présente, préparée par Mme Marie-Paule BARON, Adjointe, et M. Pascal ROUDIER, Conseiller Municipal. Mme BARON détaille la liste proposée, et explique les montant de subventions proposés au vu des dossiers de demande des associations.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget,

Où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE

Les subventions aux associations pour l'année 2023 telles que précisées dans le tableau annexé à la présente.

DECIDE

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

AUTORISE

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Roger LESCOUTE



Accusé de réception en préfecture
066-246504332-20230406-D202023-DE
Date de réception préfecture : 13/04/2023

Certifié exécutoire par Roger LESCOUTE, Maire, le
Date de transmission en Préfecture :

Annexe n°1
Tableau des subventions aux associations

6574	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT	54 450 €
	A.R.A.C.	650
	AMICALE 3ème AGE	1 500
	ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL	6 420
	ASSOCIATION "RECRE-ACTIVITES"	9 000
	ASSOCIATION "DESSINE MOI UN MOUTON"	460
	CHANTEURS DE SOUES	990
	COMITE DES FÊTES	9 400
	SOUES ACTIVITES VETERAN	600
	FEMMES LOISIRS	460
	MOUVEMENT DE LA PAIX	350
	PREVENTION ROUTIERE	155
	S.O.S.L	5 000
	SOCIETE DE CHASSE	565
	SOUES-CIGOGNES-FOOTBALL	12 500
	TARBES AUTO RETRO (ATAR)	400
	HAND-BALL	3 500
	LES GAMBETTES SOUESOISES	500
	RESTAURANTS DU COEUR	1 000
	PEREGRINATIONS	200
	SOUES PETANQUE	450
	ASSOCIATION FRANCAISE POUR LA PAIX	350